Creascop : une plateforme pour créer son business plan d’entreprise en SCOP

lundi 9 novembre 2020, par lpe

Le logiciel Creascop accompagne depuis 20 ans les porteurs de projets Scop [1] pour l’élaboration de leur business plan. Creascop est désormais une plateforme web collaborative pour entreprendre en Scop.

Une création 100% Poitou-Charentes

Creascop a été initié en 1999 par l’Union régionale des Scop Poitou-Charentes. Seul simulateur financier dédié aux Scop, plusieurs centaines de projets ont été élaborés par ses versions successives.
Cette nouvelle version 2020 est publiée par Régis Tillay, contrôleur de gestion de formation, ancien directeur de l’Urscop Poitou-Charentes.

La plateforme intègre 3 outils : un questionnaire web en 6 étapes pour formaliser le projet, une base documentaire sur le statut coopératif, un logiciel prévisionnel pour les simulations financières.
Le projet de business plan coopératif est généré automatiquement sous différents formats (word, writer, pdf,…).
Espace collaboratif, Creascop permet aux créateurs de co-construire leur projet en y associant également leurs partenaires.

Aide à la décision, la plateforme Creascop complète l’accompagnement physique des Unions régionales de Scop qui apportent aux porteurs de projets Scop leur expérience forte de près de 2500 coopératives.

Creascop est en accès libre durant le mois de l’ESS 2020 : www.creascop.fr

---

Notes

[1] Les Sociétés Coopératives et Participatives (Scop) de type SARL, SAS ou SA relèvent de l’Economie Sociale et Solidaire (ESS), leurs salariés sont les associés majoritaires, les décisions sont prises collectivement selon le principe coopératif « une personne = une voix », indépendamment du capital détenu.